

Procès Verbal du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 26 septembre 2023 à 20 h 00
Date de convocation du conseil : jeudi 21 septembre 2023
Nombre de membres du conseil en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Président de séance : M. Pascal LEBRUN
Secrétaire élu : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina-AFLALO, Frédérique-BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : M. Norddine GUEDAMI a donné procuration à M. Pascal LEBRUN,
Membres absents :

Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil du mardi 4 juillet 2023

Approuvé à l'unanimité des présents (12 voix pour)

Gestion du Personnel

Fabien DUPIN présente ce point.

1. Point gestion du personnel

- **Création d'un poste d'apprenti ATSEM (CAP petite enfance) - Délibération n°2023-36**

Nous avons eu l'opportunité de créer un poste d'apprenti ATSEM pour une jeune, complété par une nouvelle ATSEM à mi-temps (5 h par jour et 20 h par semaine annualisée). Cette formation en alternance durera un an, de fin août 2023 à début juillet 2024.

Vote : A l'unanimité des présent (12 voix pour)

- **Création d'un poste d'adjoint technique - Délibération n°2023-37**

Pour répondre à une surcharge d'activité au niveau des espaces verts, il a été décidé de recruter pour une durée de trois mois une adjointe technique supplémentaire.

Historiquement, la commune prévoyait 6 mois de doublon avec le titulaire, prévu au budget. Or, ce poste n'a pas été pourvu cet été. Il a juste été fait appel à une prestation extérieure de 3 jours par semaine, pendant 3 mois.

À la suite d'une candidature spontanée, nous avons embauché une adjointe technique en CDD pour 3 mois. À réfléchir pour pérenniser ce 2^{ème} poste, ce qui permettrait de faire des économies sur les prestations extérieures.

Vote : A l'unanimité des présent (12 voix pour)



2. Tableau des effectifs – Délibération 2023-38

Conformément à la réglementation, il y a lieu de mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs du personnel communal.

La présentation des horaires est annualisée.

À ce jour (26 septembre 2023), les effectifs se décomptent comme suit :

GRADE	Durée Hebdo du poste	Missions
FILIERE ADMINISTRATIVE		
1 Rédacteur	35h00 à partir du 01-11-2023	Secrétariat Mairie
1 Adjoint Administratif (Demi-poste)	12h02	Secrétariat Mairie
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
1 ATSEM (Demi-poste)	15h12	Classe maternelle
1 ATSEM	14h15	Classe maternelle
1 apprentie ATSEM	35h00	Classe maternelle
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation	6h42	Ecole
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	35h00	Tous services
Adjoint technique (CDD)	35h00	Tous services
Adjoint technique	25h35	Ecole
Adjoint technique	25h35	Ecole
Adjoint technique	12h00	Ecole

Vote : A l'unanimité des présent (12 voix pour)

Vie du village

[Arrivée d'Audrey MAIALE à 20h34]

[Arrivée de Nicolas HIRSCH à 20h41]

Mme Véronique MARTINEZ présente ces points.

3. Prêt de la salle au-dessus de l'école

L'ancienne micro-crèche, au-dessus de l'école n'est actuellement pas utilisée depuis plusieurs années.

À la suite de l'avis du dernier conseil municipal, en attendant de lui trouver une affectation, il est proposé de mettre la salle principale, équipée d'un parquet, à disposition d'activités douces, telles que le Yoga ou le Feldenkrais.

Une convention d'occupation précaire sera établie et une réflexion pour l'accès au bâtiment, dans le respect de la sécurité doit être réfléchi.

4. Point sur la rentrée scolaire et le CMEJ

- Rentrée scolaire : 84 élèves, 2 nouvelles maîtresses et beaucoup d'enfants à la garderie et à la cantine.

Sujet à aborder, dont étude des effectifs, en commission ressources humaines.



- Commission repas (renforcé par la présence de parents) : Le retour sur la qualité est bon pour l'instant. Point à vérifier lors de la modification de menu avec peut-être une présence d'allergène
- CMEJ : prochaine élection le 13 octobre pour 1 an. Il est ouvert aux CM, au 6^{ème} et 5^{ème}.
- Déco de Noël : date fixée les samedis 25 novembre pour installation et 13 janvier pour l'enlèvement. Chaque villageois est invité à venir déposer un décor.
- Salle rurale : à la suite des nombreuses incivilités et dégradations aux abords de la salle des fêtes, non imputables aux locataires (car avant location), les agents techniques et élus sont impactés pour le nettoyage. Vient s'ajouter des problématiques environnementales (batterie dans la benne à verre par exemple). Accord du conseil pour que la commission travaux étudie l'impact coût / législation pour sécuriser le lieu.

Travaux et Voirie

5. Travaux route de la Colline

Une présentation des travaux, avec photos de la réalisation, est présenté.
 Une limitation de la vitesse à 50 km/h est envisagé et un panneau STOP au croisement de la route de la Colline et du Garret. Sur la partie mitoyenne entre Alix et Marcy, nous attendons l'accord de la commune de Marcy pour la limitation des vitesses.

Les travaux à l'entrée sud du village commenceront dès que la convention avec le Département et les différents acteurs sera signée pour le financement.

Urbanisme

6. Acquisition du bâtiment de l'impasse de la Fraternité

M. Pascal LEBRUN présente ce point.

La commune d'Alix avait émis le souhait de préempter le batiement de l'impasse de la Fraternité.

Cette vente nous avait été présenté comme une vente aux enchères. Dans ce cas, la commune aurait dû être informé préalablement afin d'exercer son droit de préemption. Mais il n'en était rien car il s'agissait en réalité d'une vente classique.

Aussi, étant dans une procédure de préemption inadaptée, nous n'avons pas appliqué les bonnes règles.

Nous déplorons que le notaire et le vendeur, qui connaissaient notre volonté d'acquérir cette impasse, ne nous aient pas alerté.

Depuis, nous avons rencontré l'acheteur.

Nous lui avons rappelé nos points de vigilance sur la problématique de stationnement et sur les problèmes d'assainissement.

7. Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Alain DRIOT présente ce point.

DP 069 004 22 00033 – 06/09/2022

Commune d'Alix / 16 place de la Mairie / Aménagement d'une zone de recyclage des déchets verts / Annulée.

• Voir avec le département pour décaler la subvention car besoin du terrain dans le cadre de la dépollution du ruisseau (stockage de la terre). Une nouvelle DP sera ensuite étudiée.

DP 069 004 22 00037 – 13/09/2022

M. WISWE / 208 rue Aymé Chalus / Aménagement garage en pièce à vivre / En cours

DP 069 004 22 00038 – 19/09/2022

M. WISWE / 208 rue Aymé Chalus / Construction d'un abri de jardin en bois démontable / En cours

PC 069 004 23 00001 – 24/05/2023

M. ROJON / 738 route du Château de Marzé / Surélévation / Refusée

PC 069 004 23 00002 – 30/05/2023

M. BEN ZITOUUM / 239 rue Aymé CHALUS / Construction maison individuelle / Refusée

DP 069 004 23 00014 – 07/07/2023

M. REYNAUD Clément / Abri de Jardin / Accordée

PC 069 004 21 00006 M01 – 31/07/2023

SCCV du Petit Bourg / Rue Aymé Chalus / Modification construction de 18 logements / En cours

DP 069 004 23 00015 – 01/08/2023

M. SEGURA Eric / 147 Montée du Cardinal Fesch / Réalisation pergolas sur terrasse existante / En cours

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

6 DAACT ont été réalisés dernièrement.

Rappel : Une DAACT est obligatoire dans le cadre de la vente d'une maison. Son absence peut retarder la vente auprès du notaire.

Questions diverses :

8. Ligne de bus 422 - Mécontentement de nombreux parents d'élèves d'Alix

Le service de la ligne de bus scolaire, desservant le collège de Châtillon dysfonctionne depuis le début de l'année et entraîne des absences de service ou des retards fréquents et importants.

La Mairie d'Alix, ainsi que celle de Charnay et Frontenas, ont interpellé le SYTRAL.

Les parents d'élèves d'Alix sont très fortement mobilisés, avec des actions dans les médias.

Le courrier des parents sera mis en annexe de ce PV.

9. Quinzaine du développement durable du 23 septembre au 7 octobre

Aucun Alixois n'était présent à la journée d'ouverture du 23 septembre, coorganisée par une quinzaine d'associations du territoire et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Il reste 2 manifestations sur Alix :

- Samedi 30 septembre de 9h à 10h30
Retour d'expériences sur la gestion d'un site de compostage partagé à Alix
Présentation de deux composteurs collectifs. (Place du village et dans l'école).
- Lundi 2 octobre de 21h à 22h
Un éclairage nocturne innovant et sobre en énergie
Présentation de l'éclairage public du village d'Alix équipé 100% LED et 100% détecteurs de présence.

Sectorisation des collèges

Un point sera fait au prochain conseil municipal, sur le projet du Département concernant la sectorisation des collèges, avec une éventuelle affectation sur le collège du Val d'Oingt.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25 Le prochain conseil municipal est prévu le 7 novembre 2023 à 20h00.

Suivent les signatures :

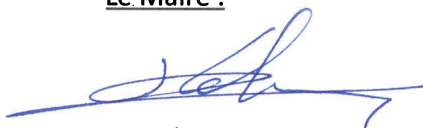
La secrétaire :

Marie PAILLONCY



Le Maire :

Pascal LEBRUN



Les conseillers municipaux :

Marina-AFLALO

Frédérique BURTIN

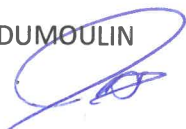
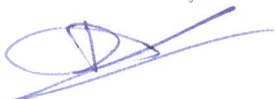
Alain DRIOT




Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

~~Norddine GUEDAMI~~

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON





Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Franck SUBERT




Annexe : Courrier des parents des collégiens au SYTRAL

Nous, parents de collégiens Alixois empruntant la ligne de bus 422, souhaitons vous alerter sur les dysfonctionnements récurrents de la ligne.

Depuis l'année scolaire 2022-2023, les deux lignes 422 sont impactées par des perturbations.

En effet l'an dernier, le service n'a pas été assuré durant environ 5 semaines : (14/11 au 18/11 ; 21/11 au 25/11 ; 30/01 au 03/02 ; 2/05 au 5/05 ; 30/05 au 2/06).

Si nous comprenons la difficulté à recruter et à remplacer les chauffeurs, lorsque les cars du Rhône ont été interpellés pour des compensations financières, ces dernières nous ont été refusées.

C'est la solidarité des habitants qui a permis que les collégiens puissent respecter leur obligation d'assiduité et de scolarisation, ce qui a demandé un effort d'un point de vue économique à un moment où l'essence coutait cher, et a nécessité un temps fou pour coordonner et optimiser les trajets au mieux, pour qu'aucun enfant ne soit pénalisé.

Nous pensions ces désagréments derrière nous, mais il n'en est rien. L'année qui se profile semble encore pire.

Après avoir souscrit à notre abonnement au mois de Juillet ou Août, quelle ne fut pas notre surprise de recevoir un SMS le 1^{er} Septembre à 17h02, nous informant que les deux lignes 422 étaient fusionnées pour « une semaine ». Le chauffeur nous dira par la suite que c'est pour l'année.

Depuis, le bus est en retard tous les jours à l'aller et/ou au retour.

Les élèves étaient en retard, le jour de la rentrée !

Cette arrivée tardive au collège ne permet pas aux élèves de 6^{ème} de déposer leur cartable dans leur casier, les empêche de passer aux toilettes avant les cours, et les met dans un état de stress avant même le début de la journée. Par ailleurs, de nombreux parents restent jusqu'à l'arrivée du bus pour être certains de son passage.

De plus, il semblerait que le bus soit largement sous-dimensionné. En effet, à ce jour, certains parents se sont arrangés pour ne pas utiliser la ligne les deux premières semaines et il repart d'Alix avec seulement un ou deux sièges libres alors qu'il doit encore prendre des élèves Frontenas.

Comment feront les élèves pour tous monter dans le bus quand les parents ne pourront plus se substituer au car qu'ils ont payé ? Que feront les alixois qui pourraient avoir besoin de cet unique passage quotidien ? Ils resteront sur le banc ?

Par ailleurs, le discours tenu par le chauffeur a perturbé les élèves qui n'ont pas compris sa demande. Il leur demande de s'attacher dans le bus, les menaçant de contrôles hebdomadaires avec amendes de 150€ à la clé, et dans le même temps, il aurait demandé aux élèves d'être debout dans le couloir et détachés avant d'arriver à l'arrêt, sinon il ne s'arrêterait pas. Il a dit aux élèves qu'il avait emmené une enfant qui n'avait pas respecté cette consigne jusqu'à Mâcon. Si nous pensons bien entendu que c'est de l'humour maladroit, les élèves y ont cru et un élève détaché a failli tomber dans le bus sur un freinage.

Pour ne rien arranger, il semblerait que le chauffeur ne soit pas à l'aise dans nos petites routes beaujolaises, car vendredi, il a accroché son rétroviseur et abîmé un plot en béton dans Charnay. Il a bien entendu appelé son responsable en conduisant.

Les parents que nous sommes et les élèves sont peu rassurés.

Suite au SMS du vendredi 8/09/2023 à 11h56, nous repartons pour une semaine supplémentaire de trajets chaotiques.

Nous remercions Les cars du Rhône de nous avoir prévenu après nous avoir fait reprendre nos abonnements de ce qui nous attendait pour l'année à venir.

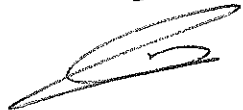
Si nous nous réjouissons de la remise en service de la ligne de bus des crêtes avec 7 aller-retours quotidiens. Nous espérons que les pouvoirs publics et les cars du Rhône mettront tout autant d'enthousiasme à assurer leur service auprès des Alixois.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien afin que nos enfants puissent bénéficier du service qu'ils méritent.

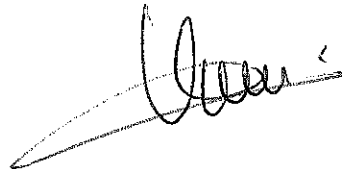
FREWAY




PAILLONCY-ANIBON



ZEROUAL NATHILDE



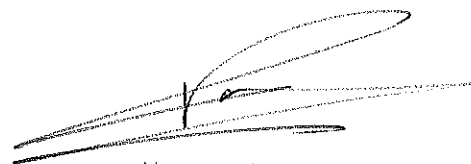
DEUACHE Aurore



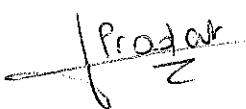
ELODIE DANIEL




FAURCE Ion



KARINE PRADAT



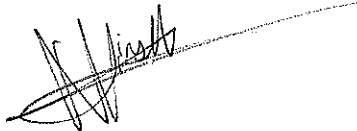
MAGNY Stéphane



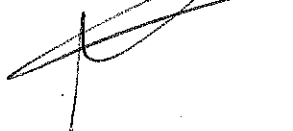
POLETTE COEMEN



NICOLAS HIRSEH



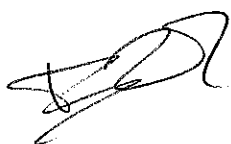
HIRSCH Alexandra



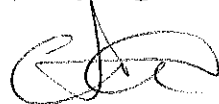
GROSPIRON-SUBERT



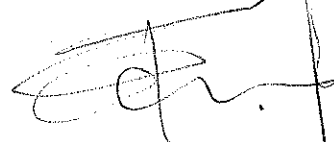
BRAZIER Laurent



GUARD Gaëlle



THOMAS



GOULEVITCH Aurélie



GUERIN Patrice



FANCH DANNESEN

